



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée de terre

Question écrite n° 56013

Texte de la question

M. Gérard Cherpion appelle l'attention de Mme la ministre de la défense sur le devenir de l'établissement ravitailleur du commissariat de l'armée de terre de Saulcy-sur-Meurthe. Il souligne l'importance que les élus et la population des Vosges attachent à la pérennité de cet établissement, et souhaite connaître les répercussions éventuelles, à moyen terme, des restructurations engagées par nos forces armées, sur cet ERCAT et ses personnels.

Texte de la réponse

L'établissement ravitailleur du commissariat de l'armée de terre (ERCAT) de Saulcy-sur-Meurthe n'est pas concerné par les décisions ministérielles des 12 mars 2003 et 24 juin 2004, listant les établissements devant faire l'objet d'une mesure de restructuration au cours de la période 2003-2008. Dans ces conditions, aucune suppression d'emploi au sein de cet établissement n'est envisagée. Cependant, l'armée de terre a engagé des réformes importantes de l'ensemble de ses soutiens, parmi lesquels figure le soutien de l'homme. Dans ce cadre, l'un des objectifs fixés par le schéma directeur 2004-2009 du commissariat de l'armée de terre est de mettre en oeuvre une nouvelle politique d'achat, de stockage et distribution de l'habillement, ainsi que d'approvisionnement des vivres. Le dispositif de soutien de l'homme de l'armée de terre s'appuiera ainsi sur six établissements spécialisés (ESCAT), auxquels s'ajoutera l'ERCAT de Saulcy-sur-Meurthe, qui constituera le dernier établissement de ce type. Toutefois, ses possibilités réduites de stockage, sa situation géographique source de difficultés et de risques routiers lors de la période hivernale, ainsi que la redistribution des missions de ravitaillement pourraient conduire à réduire son plan de charge au profit de l'économat des armées pour la partie approvisionnement en vivres, et au profit des ESCAT de Châtres, Bergerac et Rilleux-la-Pape pour l'approvisionnement en articles d'habillement. En tout état de cause, les éventuelles évolutions dans les années à venir de l'ERCAT de Saulcy-sur-Meurthe, qui se dégageront des réflexions menées par l'armée de terre dans le cadre de la réforme engagée de ses missions de soutien, feront l'objet d'une large concertation avec le personnel de l'établissement et les élus concernés.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Cherpion](#)

Circonscription : Vosges (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56013

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 663

Réponse publiée le : 22 mars 2005, page 2970